



Règlement intérieur

des Ecuries de Bois d'Arcy

Sécurité

- Interdiction formelle de fumer dans l'enceinte des écuries.
- Le port d'un casque ou d'une bombe 3 points est obligatoire pour tous les cavaliers
- Ainsi que des bottes ou bottillons. Les tennis sont acceptés pour les enfants à shetlands montant sans étriers
- Une tenue correcte est exigée pour tous, à cheval et à poney.

Respect de la cavalerie

- Aucune brutalité envers les chevaux / poneys ne sera admise

Règlement

- L'inscription est un engagement annuel mais l'encaissement se fera à chaque début de trimestre.
- Possibilité de souscrire une assurance annulation pour le forfait mais aucun remboursement ne sera possible sur le droit d'accès.
- Les animations du dimanche sont à régler au plus tard la veille de l'évènement.

Organisation des reprises

- Les reprises se font sous l'autorité d'un enseignant et il est interdit de pénétrer dans le manège, carrière sans autorisation.
- Il est demandé d'arriver au moins 15 minutes avant le cours et de prévoir 15 minutes après, pour le rangement du matériel et les soins des chevaux. Le moniteur pourra refuser un cavalier en retard si cela occasionne une gêne pour les autres cavaliers.
- Les cavaliers mineurs ne sont sous la responsabilité de l'établissement équestre que durant leur heure de reprise et durant le temps de préparation de l'équidé et le retour aux écuries. Soit un quart d'heure avant et un quart d'heure après la leçon.
- Toute leçon non décommandée 48 H à l'avance ne pourra être rattrapée, sauf sur présentation d'un certificat médical. Dans les 2 cas, le rattrapage devra se faire dans le trimestre en cours (en dehors du samedi et des cours d'obstacles). 2 rattrapages maximum par trimestre.

- En cas de force majeure, (intempéries, épidémies...) les écuries se réservent le droit d'annuler les cours qui seront récupérables dans la mesure du possible ou remplacés par des cours théoriques. Seules les écuries pourront décider de la faisabilité.

Vacances solaires

- Pas de cours shetlands et poneys pendant les vacances scolaires. Pour les chevaux, pas de cours les deuxièmes semaines des vacances scolaires et la semaine de Noël.

Assurance annulation :

- Vous avez la possibilité de souscrire une assurance annulation grâce à notre partenaire Generali. Sans cette assurance, aucun remboursement ne pourra être réclamé en cas d'arrêt. Aucun remboursement possible sur le droit d'accès.

RGPD :

- Conformément au RGPD, nous vous confirmons que vos coordonnées ne seront en aucun cas transmises à des tiers. Notre base de données sert uniquement à vous informer de notre actualité et reste strictement confidentielle.
- En vous inscrivant, vous autorisez les écuries à vous envoyer des mails informatifs ou promotionnels.